

Académie Marie-Claire

Manuel Pour Les Parents

2018–2019



*Toujours plus haut...
toujours plus loin!*



TABLE DES MATIÈRES

HEURES D’OUVERTURE..... 3

VARIATION DES HORAIRES 3

RÈGLEMENT POUR L’ARRIVÉE ET L’ENTRÉE 4

RÈGLEMENT POUR LA SORTIE..... 4

RÈGLEMENT POUR LES RETARDS..... 4

STATIONNEMENT 5

COLLATION 5

ALERTE CONCERNANT LES DENRÉES ALIMENTAIRES ET
LES COLLATIONS 6

TENUE VESTIMENTAIRE..... 6

PLAN D’ACTION POUR LES ACTIVITÉS..... 6

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS 6

RESPECT DE L’ÉCHEANCE DES DATES 7

PAIEMENT 7

PROGRAMMES D’ÉTUDES SCOLAIRES 7

ÉVALUATION DE L’ÉLÈVE 7

RÉUNION PARENTS-PROFESSEURS..... 8

FIN DES COURS PLUS TÔT..... 8

PROGRAMME DE DEVOIRS / ÉTUDES..... 8

DISCIPLINE 8

PARTICIPATION DES PARENTS 9

SITE WEB..... 9

URGENCES MÉTÉO 10

NOUS CONTACTER 10

HEURES D’OUVERTURE

1. L’Académie Marie-Claire est ouverte de 7h00 le matin à 18h30 le soir.
2. Les élèves sont accueillis dès 7h00 le matin.
3. Les élèves peuvent rester jusqu’à 18h30 le soir.
4. Nous répondons aux appels téléphoniques de 7h00 le matin à 18h30 le soir.

N.B: Les groupes suivants utiliseront le gymnase entre 7h30 et 8h20 en alternant quotidiennement comme suit :

- 1^{re} et 2^e année – Groupe A*
- 3^e et 4^e année – groupe B*
- 5^e et 6^e année – Groupe C*

VARIATION DE L’HORAIRE

À l’occasion, les parents viennent chercher les élèves plus tôt pour diverses raisons. Ces jours-là, il est impératif que vous veniez chercher votre enfant à l’heure indiquée car il n’y aura pas de surveillance après cette heure. Au-delà de 15 minutes de retard, des frais de 75\$ s’appliquent si l’enfant est encore à l’école.

Changements d’horaire - Veuillez noter les dates ci-dessous:

| Date | Activité/événement | Heure de fermeture de l’école |
|----------------|---|--------------------------------------|
| Le 5 septembre | Assemblée générale | 15h30 |
| Le 30 octobre | Halloween | 15h30 |
| Le 21 novembre | Réunion parents-enseignants | 15h30 |
| Le 21 décembre | Dernier jour avant les vacances de Noël | 15h30 |
| Le 13 mars | Réunion parents-enseignants | 12h30 |
| Le 7 juin | Graduation de la Maternelle <i>(Pas d’école pour la Maternelle)</i> | 17h30 |
| Le 14 juin | Graduation de la 6 ^e année <i>(Pas d’école pour la 6^e année)</i> | 17h30 |
| Le 21 juin | Dernier jour d’école | 12h30 |

N.B: La journée de la réunion parents-enseignants, les parents doivent planifier leur rencontre avec les enseignants à l'aide du portail (voir la section « Site web » plus bas).

RÈGLEMENT POUR L'ARRIVÉE ET L'ENTRÉE

1. De la maternelle jusqu'à la classe de 6e année, utilisez la zone du débarcadère et le stationnement en face du terrain de baseball. Entrez par les portes principales situées dans la nouvelle aile.
2. Pour la garderie, utilisez le stationnement en face du terrain de football. Entrez par les portes sur le côté, menant à la garderie.
3. Les enseignants prennent les élèves à 8h20 PRÉCISES! Assurez-vous que votre enfant arrive à l'heure pour se mettre en file (8h15 au plus tard).

RÈGLEMENT POUR LA SORTIE


1. Venez chercher votre enfant à l'heure indiquée sur l'horaire de départ que vous pouvez trouver dans le formulaire « Demande de renseignements ». Ce dernier est valable pour les élèves de la maternelle jusqu'à la 6e année.
2. Veuillez compléter et renvoyer le formulaire « Demande de renseignements » au plus tard le 2 août 2018 (date limite prolongée jusqu'au 20 août 2018)
3. Selon la météo, le départ peut être de la zone de « débarcadère » ou la cour de récréation, auxquels cas vous serez avisé.
4. Les conditions météorologiques déterminent également si les élèves iront jouer dehors. En général, les élèves ne sortiront pas si une température de -20°C ou moins est prévue, s'il y a des risques d'engelures ou en cas de pluie abondante.

RÈGLEMENT POUR LES RETARDS


Trois retards non-motivés sont autorisés par mois. Au quatrième, les sanctions suivantes s'appliquent:

1. L'élève ne pourra pas interrompre le cours déjà commencé.
2. Le travail manqué dû à son retard devra être rattrapé à la maison
3. Il y aura une réunion obligatoire avec les parents pour discuter du problème

STATIONNEMENT

1. Nous recommandons aux parents dont les enfants sont à la garderie de se garer dans le stationnement situé devant le terrain de football (soccer).
2. Nous recommandons aux parents dont les enfants sont à la maternelle et ceux qui sont dans les classes 1re à la 6e année de se garer dans le stationnement situé devant le terrain de baseball.
3. Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de se garer dans l'allée circulaire et de marcher sur les pelouses ainsi que sur l'aire paysagère.
4. L'aire de stationnement réservé au « Directeur » comme indiqué doit être en tout temps libre. 

COLLATION

1. Les élèves sont autorisés à apporter une collation pendant la récréation du matin (pas de chocolat, de bonbons, de boissons gazeuses ni de croustilles). Donnez à votre enfant une collation saine (du fromage, yogourt, des biscuits, des fruits, des légumes, etc.)
2. La collation est offerte par l'Académie et est distribuée à en après-midi.
3. Les élèves qui restent après les cours prennent leur collation dans la cafétéria ou à l'extérieur et retournent en classe pour faire leurs devoirs. C'est aussi le cas des enfants inscrits aux activités parascolaires.
4. Assurez-vous que votre enfant a les vêtements d'extérieur appropriés (manteau, bottes, gants, écharpes, chapeaux) pour la période de récréation. Vous êtes tenus de suivre les conditions météorologiques du jour.
5. En hiver, les élèves prennent leur collation du matin à l'intérieur et sortent à l'extérieur par la suite.
6. Lorsque la température extérieure est de -20 °C ou moins, les élèves demeurent à l'intérieur de l'école.
7. À l'occasion des fêtes d'anniversaire, la collation est donnée à la cafétéria. Les parents sont invités à fournir des petits gâteaux ou d'autres pâtisseries afin de célébrer ce jour spécial. Toutefois, les parents doivent consulter l'enseignant de leur enfant afin de s'assurer que les aliments sont dépourvus de noix. 

ALERTE CONCERNANT LES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LES COLLATIONS

Nous vous demandons de ne pas fournir à votre enfant des collations contenant des noix et arachides à cause des graves problèmes de santé auxquels peuvent succomber des personnes allergiques aux noix et à toutes denrées alimentaires en contenant des traces.



TENUE VESTIMENTAIRE

1. Les élèves doivent porter leur uniforme complet tous les jours sauf les jours d'éducation physique.
2. Les jours d'activités sportives, les élèves doivent porter leur uniforme d'éducation physique.
3. Respectez le règlement concernant les chaussures afin qu'elles ne laissent pas de marques noires sur le plancher. Les chaussures sont de préférence sans LACETS et avec des semelles qui ne marquent pas le plancher. ÉVITEZ les chaussures de course (PAS DE HEELY'S).
4. Les élèves doivent apporter leurs chaussures de sport pour leur cours d'éducation physique et/ou une paire de chaussures pour jouer à l'extérieur.
5. Les élèves doivent porter leur uniforme complet le jour de la photo de classe. Si ce jour coïncide avec un jour d'éducation physique, les élèves apporteront leur uniforme de gymnastique dans un sac pour pouvoir se changer.

NOTEZ: La Maison Lemira est le fournisseur officiel de l'uniforme de l'Académie et des chaussures. Le port de l'uniforme est obligatoire.

PIANIFICATION DES ACTIVITÉS

1. Le calendrier scolaire décrit toutes les activités de l'année et constitue une véritable référence détaillant les événements de l'année. C'est un document important à garder en votre possession. Vous pouvez également y avoir accès sur notre site internet.
2. Nous vous recommandons vivement d'afficher le calendrier scolaire de manière visible afin de s'y référer dès que nécessaire.
3. En cas de changement, nous vous informerons au moins deux (2) mois avant le début de l'activité en question. Les changements sont aussi envoyés à votre adresse courriel et/ou postés sur le portail de l'Académie. Veuillez vous référer au lien suivant www.amcca.ca
4. Des rappels sont envoyés une (1) semaine avant une activité ou un événement.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Il faut remplir un formulaire intitulé "Coupon" pour s'inscrire à tout événement incluant les sorties, les cours parascolaires, l'assemblée générale, le festival du printemps ou encore la remise des diplômes pour la maternelle et la 6^e année en l'occurrence. Ce coupon dûment rempli avec le paiement doit être remis au membre du personnel administratif approprié. Le système des « coupons » est à la base du mode d'inscription aux événements à l'Académie Marie-Claire. Pour l'inscription aux activités parascolaires, veuillez vous rendre sur le site : <http://amcca.ca/my-amc/general-info/parascolaire-courses/>. Pour s'inscrire à toute autre

activité ou sortie, veuillez vous rendre sur le site : <http://amcca.ca/my-amc/coupons/>

RESPECT DE L'ÉCHEANCE DES DATES

1. Nous vous demandons votre coopération pour améliorer la qualité du service prodigué à votre enfant. Veuillez vous assurer que toutes les dates des sorties, des événements spéciaux et des autres activités sont respectées.
2. Les rares fois où il est encore possible de s'inscrire après la date d'échéance, une pénalité pour le retard sera appliquée :
 - a. 25.00 \$ pour toutes les sorties
 - b. 35.00 \$ pour toutes les activités parascolaires.
3. Veuillez noter que la participation aux activités se fait en fonction du «premier arrivé, premier inscrit».

PAIEMENT

Tous les chèques et toutes les sommes d'argent doivent être remis directement au membre du personnel administratif approprié au bureau dans une enveloppe cachetée.

PROGRAMME SCOLAIRE

Les enseignants discuteront en détail des programmes scolaires/de classe au cours de la soirée de l'assemblée générale. Nous répondrons à toutes vos questions demeurrées sans réponse tandis qu'une mise au point sur les aspects pédagogiques sera faite si c'est nécessaire.

ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE

Les évaluations sont à la fois formelles et décontractées. Par conséquent, plusieurs facteurs dont le rendement scolaire ainsi que le comportement de l'élève, l'interaction sociale et l'empathie, entre autres, sont pris en considération.

Il y a des examens hebdomadaires, un bref rapport préliminaire remis aux alentours du mois d'octobre et trois bulletins détaillés au cours de l'année.

Les évaluations vérifient la compréhension et chaque enseignant annoncera les dates d'examen aux élèves et aux parents lors de l'assemblée générale. Il est à noter que tous les aspects abordés dans le Code de vie sont évalués.

RÉUNION PARENTS-ENSEIGNANTS

La réunion parents-enseignants commencera dorénavant à 13h00. Veuillez donc chercher vos enfants entre 12h00 et 13h00. Le personnel n'étant pas disponible pour surveiller les élèves après 13h00, veuillez prendre les dispositions appropriées.

FIN DES COURS PLUS TÔT

Veuillez indiquer sur votre calendrier les journées où l'école fermera à 15h30. Tous les élèves DOIVENT ÊTRE repris à cette heure précise car il n'y aura aucune surveillance après cette heure.

PROGRAMME DE DEVOIRS / ÉTUDES

Les élèves inscrits au programme de devoirs/ études doivent en respecter l'horaire.

DISCIPLINE

1. Le respect, la courtoisie et la diligence sont les fondations de base sur lesquelles nous avons établi le code de discipline et de vie de l'Académie Marie-Claire.
2. Les parents sont vivement encouragés à lire judicieusement le code de vie de l'Académie. Vous pouvez trouver une copie du code dans l'agenda de votre enfant et sur le site internet.
3. De manière générale, les procédures suivantes s'appliquent:
 - a. Les problèmes sont discutés aussi souvent que nécessaire avec les parties impliquées pour essayer de résoudre la situation.
 - b. La discussion est suivie d'autres sanctions qui peuvent inclure des devoirs spécifiques, la suppression de la récréation, une retenue. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive.
 - c. Si cela ne suffit pas et selon la situation, tout manquement à la discipline peut mener à l'exclusion de l'élève.
 - d. Après trois exclusions, l'élève est automatiquement renvoyé / expulsé de l'école.
 - e. Les parents sont tenus informés au cas par cas.
 - f. Le comportement d'un étudiant est mentionné dans son agenda et peut être vu à n'importe quel moment sur le portail du site web de l'école.

PARTICIPATION DES PARENTS

La participation des parents est encouragée et promue. Les membres du Comité consultatif des parents et les parents bénévoles servent à soutenir et à promouvoir la vision et la mission de l'Académie Marie-Claire dans l'intérêt des élèves.

SITE WEB

Le site internet de l'Académie est constitué de deux parties : le site web officiel, www.amcca.ca, et le portail accessible au www.amcca.ca/MYAMC/moncompte.

Page officielle (www.amcca.ca) - La page principale de l'Académie (www.amcca.ca) fournit des informations générales sur l'Académie Marie-Claire, et c'est accessible à tous. La section MON AMC est destinée aux membres de la famille de l'Académie Marie-Claire. Cette section contient des détails importants avec lesquels les parents doivent se familiariser. Il faut donc en lire le contenu et prendre connaissance des documents attentivement.

Portail (www.amcca.ca / Mon AMC / Mon compte) - Dans la même rubrique, vous pouvez vous rendre sur Mon AMC / Mon compte qui est spécifique au portail, un système de communication privée entre vous et l'Académie. Une fois que votre enfant est inscrit à l'Académie, nous vous donnerons un identifiant et un mot de passe nécessaires à l'accès au portail. Vous pouvez garder ou changer votre mot de passe à n'importe quel moment.

Dans cette section, vous pouvez communiquer avec les enseignants et autres membres du personnel, assurer le suivi des activités quotidiennes de votre enfant à l'école aussi bien que du progrès général de votre enfant et avoir accès à son bulletin (carnet scolaire). En outre, vous pourrez planifier des rendez-vous pour les 2 réunions de parents-enseignants chaque année pour examiner les progrès de votre enfant à l'école (**IMPORTANT! vous devez planifier ces réunions à l'aide du portail. Ces réunions ne peuvent pas être programmées ailleurs**). Nous vous enverrons les renseignements au moment venu. Les devoirs, les résultats des examens, les comptes rendus sur le comportement et l'assiduité peuvent tous être consultés sur le portail. Par conséquent, il est important de bien vous familiariser avec l'ensemble du site internet de l'Académie. Par ailleurs, pour inscrire votre enfant à une activité parascolaire, rendez-vous à www.amcca.ca/MonAMC/parascolaire. Pour inscrire votre enfant à une activité ou une sortie, allez au www.amcca.ca/MonAMC/coupon.

URGENCES MÉTÉO

Les procédures de fermeture de l'école en cas de tempêtes de neige et d'autres conditions météorologiques particulières sont les suivantes:

1. Nous vous informerons de la probabilité d'une fermeture de l'Académie sur notre site internet, www.amcca.ca
2. Le réceptionniste vous indiquera également la fermeture de l'Académie a lieu (en cas de doutes ou de contradictions, les renseignements affichés sur le site internet prévalent).
3. Écoutez aussi les stations de radio suivantes: CKAC 730AM, INFO 690 AM, CHMP 98.5FM, CKOI 96.9 FM, 940 NEWS MONTREAL, Q92 FM (là encore, c'est l'information présentée sur le site internet qui est prioritaire).


COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS

Pour contacter Mme Marie-Claire Martin, svp appelez au 514-697-9995 ou envoyez un courriel à mmartin@amcca.ca.

Pour contacter Henry Zephirin, svp appelez au 514-697-9995 ou envoyez un courriel à henry@amcca.ca.

Vous trouverez ci-dessous les noms des personnes répertoriées selon leurs fonctions et leurs coordonnées:

| FONCTION | NOM DE LA PERSONNE | TITRE | COORDONNÉES |
|-----------------------------|--------------------|---|--|
| Information générale | Non applicable | Non applicable | info@amcca.ca |
| Inscription et gestion | Jyoti Puri | Coordonnatrice de la gestion des inscriptions | jyoti@amcca.ca |
| Budget et comptabilité | Akli Benakli | Contrôleur | tmc@bellnet.ca |
| Technologie et informatique | Nizar Slimane | Technicien informatique | nslimane@amcca.ca |

Approuvé 
Henry Zephirin